



12 Novembre 2009

**Sujet : Taux de survie et statut des stocks de raies, cabillaud et plie en zone VIII**

Cher M. Fotiadis:

Suite à la réponse de la Commission à l'avis du CCR Eaux Occidentales Nord sur les *rajidae*, et suite à la présentation du CIEM de ses recommandations sur certains stocks de Manche Est au groupe de travail 3 du CCR, les membres du CCR aimeraient faire part de l'importance de l'amélioration des connaissances concernant le statut et les taux de survie des rejets de certaines espèces.

Comme déjà indiqué dans l'avis sur les raies du mois d'avril, l'introduction en 2009 de mesures d'interdiction de débarquement pour certaines raies entraîne le rejet de ces espèces à la mer même si elles sont pêchées de façon accessoire. Selon les métiers et selon la taille des individus, les individus rejetés peuvent être morts ou endommagés et donc cette mesure drastique n'apporte a priori pas l'effet positif souhaité sur le stock.

Le CCR s'inquiète donc de la généralisation de nouvelles règles concernant ces espèces dans le cadre du plan d'action requin sans connaître l'impact réel de ces restrictions sur l'état du stock. Il préconise que des moyens soient consacrés à des études sur les taux de survie, à l'image de l'étude anglaise pour les chalutiers ciblant les espèces demersales, ainsi que sur les méthodes alternatives pour limiter les rejets de ces espèces, telles que l'introduction d'une taille minimale de débarquement.

De plus, les connaissances sur les espèces de sélaciens, tant biologiques que sur l'historique des captures, ne permettent au CIEM ni d'effectuer une évaluation quantitative de ces stocks ni d'établir des recommandations précises sur les possibilités de pêche. La Commission dans sa réponse a indiqué que les mesures d'interdiction reflétaient l'avis du CIEM qui pourtant ne préconise pas l'interdiction totale des débarquements mais des mesures pour limiter la pression sur les abondances locales. Le CCR ne préconise qu'une attention particulière soit portée aux données collectées sur ces espèces pour limiter les incertitudes et améliorer les recommandations.

Le CCR s'inquiète également des rejets de cabillaud de taille commerciale dus aux fortes abondances de cabillaud en Manche Est (reconnue par ailleurs par le groupe de travail du CIEM<sup>1</sup>) et au TAC peu élevé. Les taux de survie de ces cabillauds devraient également être mesurés et la possibilité de débarquer ces individus en ajustant le TAC de façon appropriée devrait être étudiée.

<sup>1</sup> Report of the Working Group on the Assessment of Demersal Stocks in the North Sea and Skagerrak, 6-12 May 2009 (ICES CM 2009/ACOM:10)



Enfin, le CIEM fait part dans ces recommandations 2009 de son inquiétude concernant les taux élevés des rejets pour la plie en Manche Est<sup>2</sup>. Le manque d'information sur les niveaux réels de rejets ainsi que les incertitudes sur la structure du stock ne permettent pas l'établissement d'une évaluation quantitative de l'état du stock et ce malgré la tenue d'une réunion « benchmark » sur les poissons plats en février dernier. L'amélioration des évaluations de stock pour cette espèce est donc essentielle pour permettre la fixation du TAC en adéquation avec la mortalité par pêche. Enfin, ce TAC devrait tenir compte de l'important taux de survie des rejets que semblent indiquer les études historiques de marquage.

**Le CCR Eaux Occidentales Nord sollicite la Commission pour renforcer les études sur les taux de survie de certaines espèces rejetées et la prise en compte de ces résultats pour trouver des mesures alternatives aux interdictions de débarquement et pour améliorer les connaissances sur le statut du stock, afin de fixer des possibilités de pêche plus justes.**

Je vous prie d'agréer, M. Fotiadis, l'expression de mes sentiments distingués

PP

Sam Lambourn

Président Exécutif CCR EOS

<sup>2</sup> Report of the Working Group on the Assessment of Demersal Stocks in the North Sea and Skagerrak, 6-12 May 2009 (ICES CM 2009/ACOM:10).